

Cher membre,  
Chères lectrices, chers lecteurs,

Dans cette newsletter, nous vous proposons à nouveau des sujets passionnants:

Pour certains d'entre vous, les vacances d'été approchent peut-être à grands pas. Mais tout ne se passe pas toujours comme prévu. Les maladies, par exemple, ne tiennent pas compte des vacances.

Helvetia vous explique quels sont vos droits et vos obligations si vous tombez malade pendant vos vacances. innova vous explique quant à elle vos droits à d'éventuelles indemnités journalières du point de vue de l'assurance perte de gain si vous êtes en incapacité de travail et que vous souhaitez partir en vacances.

La Caisse des Médecins offre aux médecins ayant leur propre cabinet la possibilité d'externaliser la partie non médicale de l'administration et ainsi de la professionnaliser. Pour en savoir plus, lisez la suite ci-dessous.

Nous avons également le plaisir de vous présenter l'une de nos coachs de cabinet officielles: Mme Franziska Svensson de la société proVIT Sàrl. N'hésitez pas à vous inscrire pour un premier entretien téléphonique si vous le souhaitez.

Découvrez les avantages du BikeBonus et du NordicBonus d'ÖKK et participez au concours qui vous permettra de gagner un panier cadeau Scarnuz Grischun rempli de spécialités grisonnes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Meilleures salutations  
mediservice vsao-asmac

---

## Helvetia

### Malades pendant les vacances: quand les collaborateurs ne parviennent pas à récupérer



Les vacances sont précieuses pour se reposer du quotidien professionnel et se ressourcer. Si les collaborateurs tombent malades pendant leurs vacances, cet effet de repos peut cependant venir à manquer, les obligeant parfois à écourter leurs vacances. Les employeurs doivent donc connaître leurs droits et obligations ainsi que ceux de leur personnel. [Situation juridique.](#)

---

# La Caisse des Médecins – Votre coopérative professionnelle (publicité payante)



## Un démarrage serein

Ouvrir son propre cabinet implique de nombreux défis. La Caisse des Médecins vous accompagne avec des solutions concrètes pour l'administration, la facturation, les logiciels et la gestion des liquidités. Vous démarrez ainsi votre activité indépendante de manière efficace – avec davantage de temps pour votre patientèle.

En savoir plus :  
[caisse-des-medecins.ch](http://caisse-des-medecins.ch)

## Offres d'emploi sur [medicus.ch](http://medicus.ch)

### Médecin chef·fe adjoint·e Anesthésiologie

RHNe - Pourtalès, Neuchâtel | 80 %

[plus...](#)

### 3 Spécialistes FMH - médecine interne générale

Centre Médical du Grand-Saconnex - Magellan | 20 - 100 %

[plus...](#)

### Médecin Chef de service - Urgence Liaison Hôpital

Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP), Neuchâtel | 80 - 100 %

[plus...](#)

## ÖKK – Bien assuré, à la façon des Grisons



Vous bénéficiez d'avantages exclusifs chez **ÖKK**: Nous vous aidons à prendre soin de votre santé avec une contribution **pouvant atteindre 800 francs par an**. Avec le BikeBonus et le NordicBonus, vous pouvez utiliser **300 francs** de ce montant pour vous adonner à vos loisirs: le vélo ou le ski de fond. Grâce au partenariat, vous bénéficiez en outre d'un **rabais de 10%** sur nos assurances complémentaires – et gagnez un **panier cadeau Scarnuz Grischun** garni de **spécialités grisonnes** sur: [oekk.ch/mediservice](https://oekk.ch/mediservice)

---

**proVIT – partenaire officiel de mediservice vsao-asmac en matière de coaching de cabinet médical**



Grâce à ma longue expérience dans la gestion d'un grand cabinet médical, je connais parfaitement les défis du quotidien médical. Chez proVIT GmbH, j'accompagne les médecins notamment dans la création de leur cabinet ainsi que dans la planification organisationnelle et financière. Mon objectif est d'accompagner les professionnels de santé de manière concrète, indépendante et durable, en tenant compte de leurs objectifs professionnels et personnels. Un premier entretien téléphonique d'environ une heure, destiné à évaluer vos besoins, est gratuit pour les membres de mediservice. Prenez rendez-vous: [proVIT GmbH](#)

---

## FOMF | Forum pour la formation médicale continue

**Médecin généraliste Journées de formation continue Montreux, hybride**

17 – 18 septembre 2026 | 14h

[plus...](#)

**Endocrinologie-Diabétologie Update Refresher, livestream**

08 – 09 octobre 2026 | 14 h

[plus...](#)

**Médecine Interne Générale Update Refresher – Focus sur la médecine hospitalière Lausanne, hybride**

*innova*

## Incapacité de travail et vacances: ce que vous devez savoir.



Les personnes en incapacité de travail ne peuvent en principe pas prendre de vacances. Les exceptions requièrent un certificat médical d'aptitude aux vacances ainsi que l'approbation de l'assureur indemnités journalières maladie. En règle générale, il n'y a pas de droit à des prestations d'indemnités journalières pour la durée des vacances. Des dispositions particulières s'appliquent en cas de séjour à l'étranger. Par conséquent, conservez soigneusement tous les documents médicaux. [Apprenez-en plus sur les vacances et les indemnités journalières.](#)

*Je suis un diagnostic de  
mes assurances adhésives.*

**Nous conseillons les médecins, parce que nous les comprenons bien.**



Solutions exclusives pour les membres mediservice vsao-asmac  
031 350 44 22 – nous sommes là pour vous.  
[www.mediservice-asmac.ch](http://www.mediservice-asmac.ch)

mediservice vsao-asmac

Monbijoustrasse 36 | 3011 Berne

Téléphone 031 350 44 22 | [info@mediservice-asmac.ch](mailto:info@mediservice-asmac.ch)